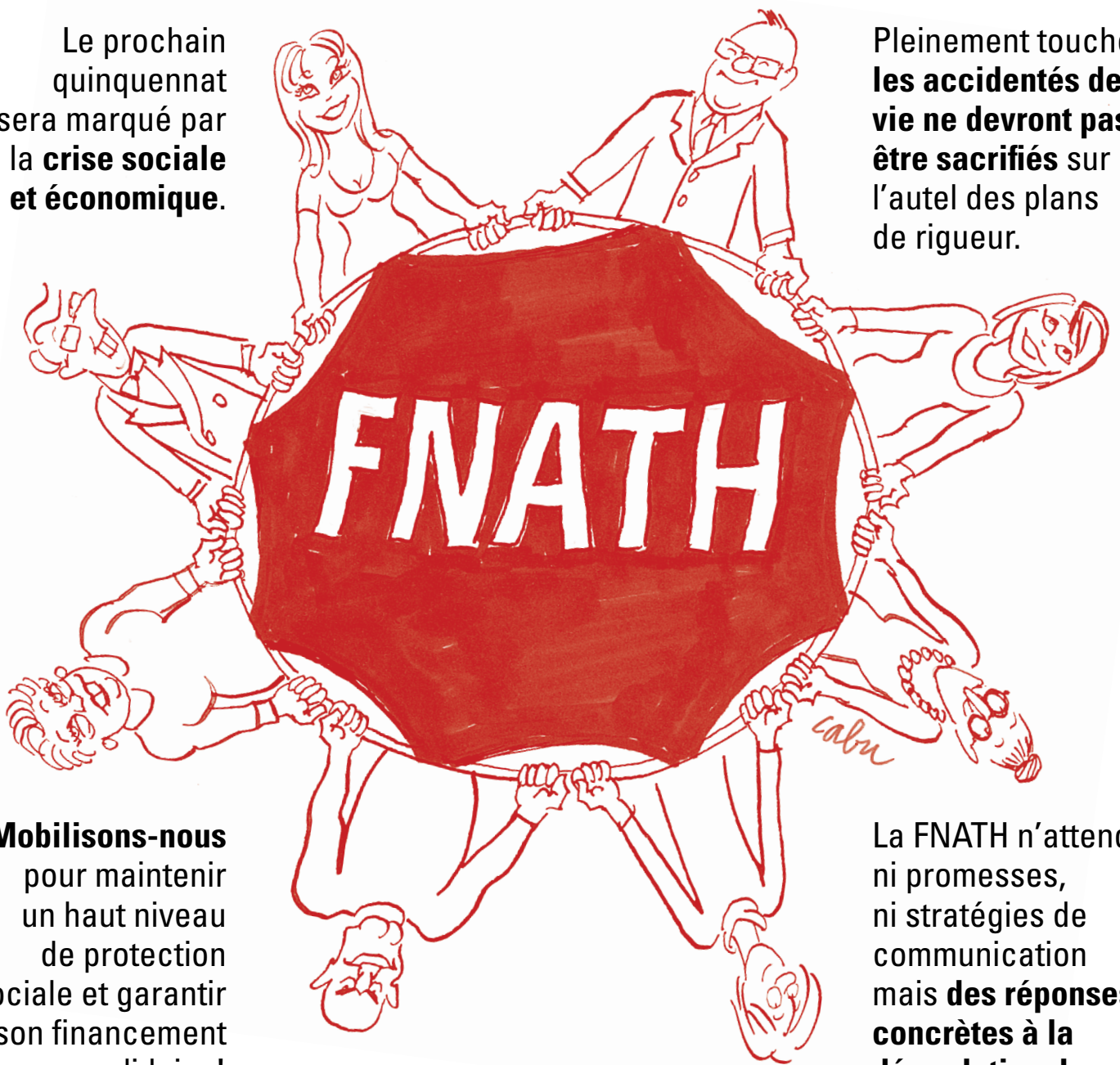


ÉLECTIONS 2012 : LA FNATH INTERPELLE LES CANDIDATS

Le prochain quinquennat sera marqué par la **crise sociale et économique**.

Pleinement touchés, **les accidentés de la vie ne devront pas être sacrifiés** sur l'autel des plans de rigueur.



Mobilisons-nous pour maintenir un haut niveau de protection sociale et garantir son financement solidaire !

La FNATH n'attend ni promesses, ni stratégies de communication mais **des réponses concrètes à la dégradation des conditions de vie et de travail** des personnes qu'elle représente.

7 RÈGLES D'OR POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ

➔ **PLUS SÛRE**

➔ **PLUS JUSTE**

➔ **PLUS SOLIDAIRE**

POUR UNE SOCIÉTÉ



PLUS SÛRE

RÈGLE D'OR



FAVORISONS L'ACCÈS À DES SOINS
DE QUALITÉ POUR TOUS

Les inégalités sociales et territoriales de santé s'aggravent et sont renforcées par des inégalités financières dans l'accès à des couvertures complémentaires de qualité. Plusieurs millions de personnes ne bénéficient pas d'une mutuelle pour se soigner ou sont contraints à une mutuelle au rabais. Les personnes malades et vieillissantes doivent faire face à un reste à charge important de leurs dépenses de santé (franchises médicales, déremboursement des médicaments, augmentation des complémentaires, dépassements d'honoraires...). Par ailleurs, pour installer un système de soins universel et de qualité, le moment est venu de rompre avec la liberté absolue d'installation, l'exercice isolé, le paiement à l'acte quasi-exclusif.

RÈGLE D'OR



LUTTONS CONTRE LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE

Tous les ans, 120 000 personnes sont licenciées pour inaptitude. Une société plus sûre, c'est aussi une société dans laquelle il est possible malgré son handicap ou un état de santé dégradé ou précaire de se maintenir dans son emploi ou, au moins, de mener un projet de reconversion professionnelle efficace. Une politique ambitieuse, assortie d'objectifs impératifs, reste encore à construire pour stopper cette hémorragie silencieuse. **La maladie, l'accident, le handicap ou l'invalidité ne doivent pas constituer l'antichambre inexorable de la désocialisation et de l'exclusion.**

POUR UNE SOCIÉTÉ



PLUS JUSTE

RÈGLE D'OR



GARANTISSONS DES REVENUS DE REMPLACEMENT DÉCENTS POUR TOUS

Les indemnités journalières sont la cible d'attaques récurrentes et le montant des revenus de remplacement est notoirement insuffisant, surtout lorsqu'il s'agit de salariés à temps partiel ou privés d'une prévoyance, de petits artisans ou commerçants, ou d'exploitants agricoles. **L'hétérogénéité des conditions d'attribution, des montants et de la fiscalité des pensions et rentes est facteur de graves inégalités.** De nombreux travailleurs précaires ou pauvres en sont exclus pour ne pas avoir cotisés suffisamment. Des milliers de personnes sont condamnées à vivre sous le seuil de pauvreté. Le nouveau quinquennat doit mettre en œuvre un « revenu d'existence » décent pour toutes les personnes privées momentanément ou durablement d'emploi en raison d'une maladie, d'un accident ou d'un handicap.

RÈGLE D'OR



RECONNAISSONS ENFIN LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

En prenant en compte le taux d'invalidité, le dispositif actuel exclut du dispositif des personnes qui ont une espérance de vie réduite en raison de leurs conditions de travail. **Une véritable prise en compte de la pénibilité au travail doit compenser la forte inégalité devant l'espérance de vie.** Les cadres vivent en moyenne 6 ans de plus que les ouvriers. Il s'agit d'assurer réellement un minimum de justice sociale aux travailleurs qui ont cotisé pendant des années mais qui ne profiteront pas de leurs retraites aussi longtemps que d'autres ou qui devront la vivre avec des incapacités importantes. Si la prévention doit permettre de lisser ces différences, celles-ci doivent être indemnisées par un départ plus précoce à la retraite.

POUR UNE SOCIÉTÉ



PLUS SOLIDAIRE

RÈGLE D'OR



**ACCOMPAGNONS VÉRITABLEMENT
LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE**

Maintes fois annoncée, maintes fois repoussée, la « réforme de la perte d'autonomie » constitue un des enjeux majeurs de ces prochaines années. La FNATH demande la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale, intégrant l'ensemble des personnes concernées par la perte d'autonomie (personnes âgées et handicapées) et la création d'une prestation de compensation, universelle et personnalisée, quel que soit l'âge, le projet de vie et le lieu d'habitation de la personne. Le financement doit reposer sur la solidarité nationale, ne laissant aux assureurs privés qu'une place mineure.

RÈGLE D'OR



**DONNONS NOUS LES MOYENS
D'UNE SOCIÉTÉ ACCESSIBLE**

L'année 2015 constitue une date butoir pour la mise en accessibilité de la Cité. **Lors du prochain quinquennat, la FNATH ne pourra accepter ni une quelconque remise en question de ce délai ni un fléchissement de la politique publique en la matière, sous prétexte que cela coûterait trop cher en période de crise.** Depuis 1975, les personnes handicapées attendent la mise en œuvre des textes pour pouvoir accéder comme tout un chacun à la Cité. C'est au contraire un renforcement des efforts en la matière qui doit être prévu, ce qui constitue aussi des viviers importants d'emploi. Une société accessible c'est une société plus solidaire pour tout le monde (personnes âgées et familles).

elections@fnath.com

2012-2017, LA PRIORITÉ POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT

RÉFORMONS ENFIN L'INDEMNISATION
DES VICTIMES DU TRAVAIL



RÈGLE D'OR



La FNATH se fixe un **objectif prioritaire** pour le prochain quinquennat : faire adopter une loi juste pour améliorer l'indemnisation des victimes du travail.

La précédente loi date de 1898. Plus d'un siècle après, et même si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont évolué, aujourd'hui encore le travail tue, blesse, use et mutile, physiquement ou moralement.

Les politiques ne peuvent plus rester silencieux face à une indemnisation au rabais pour les victimes du travail. La FNATH attend une véritable union nationale sur cette question, au-delà de tout débat partisan.

Franchises médicales, fiscalisation des indemnités journalières, hausse des complémentaires... pour mettre un terme à la succession des mesures injustes, **signez la pétition « Pour une loi juste » !**

« Pourrons-nous bientôt fêter l'amélioration de l'indemnisation pour les victimes du travail ? »

Arnaud de Broca, secrétaire général de la FNATH

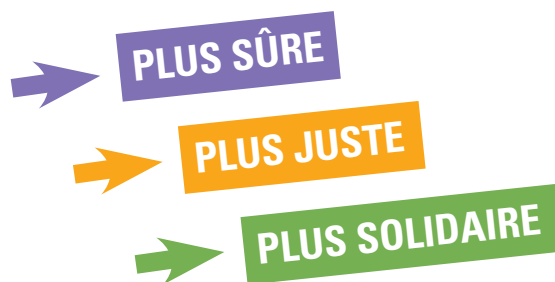
En savoir plus : pouruneloijuste.com



Retrouvez-nous aussi sur :

facebook

7 RÈGLES D'OR
POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ



FNATH – 01 45 35 00 77

fnath.org – elections@fnath.com